Relèvement des seuils d’exposition aux ondes : Les associations suspendent leur participation au Comité de dialogue national des fréquences

2026-04-13 19:28:23

COMMUNIQUE - Paris, le 18 décembre 2025

Convoquées 24 heures avant la tenue d’un comité de dialogue supposé débattre de l’évolution de la valeur du seuil des points atypiques, **les associations ont appris avant même la réunion que l’Agence nationale des fréquences avait décidé de rehausser de 6 V/m à 9 V/m** le niveau au-delà duquel les opérateurs de téléphonie mobile doivent faire des efforts afin de réduire l’exposition des riverains des antennes relais.

Au problème de fond se double désormais une façon de faire proprement scandaleuse qui **amène les associations à suspendre immédiatement leur participation au comité de dialogue** qui n’en est plus un, à l’instant où les ONG sont appelées à faire de la figuration.

Le rehaussement de la valeur du seuil des points atypiques est motivé par le fait que le niveau global d’exposition des riverains d’antennes relais ne cesse d’augmenter, à la suite du déploiement de la 5G. Au lieu de rechercher des solutions techniques avec les opérateurs afin de limiter l’exposition du grand public, l’Agence nationale des fréquences préfère changer les règles du jeu.

Décision que les associations dénoncent avec la plus grande fermeté.

Contacts :

- Agir pour l’environnement – https://www.agirpourlenvironnement.org/contact/
- Conseil national des associations familiales laïques – cnafal@cnafal.net
- Familles Rurales – https://www.famillesrurales.org/contact/formulaire
- France Nature Environnement – information@fne.asso.fr
- PRIARTEM / Electrosensibles de France : https://contact.priartem.fr

---

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n’avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l’adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026